

A bien y penser, je crois pouvoir dire que l'imposition d'une réglementation, tout en freinant un peu le processus des négociations collectives libres, a également servi à le protéger. A cette époque, on assaillait le gouvernement de toutes parts pour qu'il prenne des mesures draconiennes à l'égard de ce processus, mesures qui auraient fort bien pu signifier une mise en veilleuse pour une période plus prolongée de la négociation collective.

L'avènement des contrôles a également permis au monde du travail et à la population en général de réévaluer le fonctionnement du système de la libre entreprise au Canada et peut-être de repenser le partage des responsabilités au sein du système.

On a pu en outre étudier et évaluer à loisir les politiques, les programmes et le type de relations qui répondraient le mieux aux besoins de la période postérieure à la réglementation. Je puis dire que le ministère du Travail était en position de force, je crois, pour relever les nouveaux défis car il avait déjà commencé à se redéfinir et à se réévaluer. Cette période de réflexion a entraîné une importante réorganisation, accompagnée d'une décentralisation au niveau de cinq régions: ces deux mesures traduisaient bien le rôle vital du ministère au plan des questions ouvrières. Notons que le nouvel ordre procurait au ministère les moyens nécessaires pour mettre au point une gamme de nouveaux programmes destinés à améliorer le milieu du travail, le processus de négociation collective et enfin la structure des relations ouvrières-patronales.

M. Alexander: Est-ce à cela que vont servir ces 10 millions de dollars?

M. Munro (Hamilton-Est): A cela, en partie. Si le député voulait bien laisser de côté son sectarisme intuitif et regarder les choses objectivement, il se rendrait compte que c'est une mesure très valable. Monsieur l'Orateur, je suis sûr que les députés connaissent déjà l'étendue de ces nouveaux programmes, qui ont récemment fait l'objet d'une assez vaste campagne d'information, aussi je ne vais pas les réexpliquer ici en détails.

Mais j'en parlerai quand même à cause des répercussions qu'ils risquent d'avoir sur la période d'après-contrôle et sur la jugulation de l'inflation. En effet, six nouvelles initiatives aideront à juguler l'inflation. Voici: la création d'un centre pour la qualité de la vie au travail; l'établissement d'un nouveau code volontaire d'éthique du travail; la proposition de modifications au Code canadien du travail; la promotion de modes de négociations s'appuyant sur une base plus large; la création d'un centre d'information sur la négociation collective et enfin la création d'un forum national de consultation.

Le centre pour la qualité de la vie au travail consacra le gros de ses efforts à tenter d'accroître la satisfaction des gens au travail, ce qui devrait amener une plus grande efficacité du point de vue de l'organisation. Tout en menant ses propres expériences, le centre étudiera les résultats obtenus en Europe, ainsi que d'autres expériences d'humanisation du travail qui ont été faites en Amérique du Nord et offrira un certain nombre de services d'ordre éducatif, technique et consultatif.

Deuxièmement, parlons du code volontaire d'éthique du travail. Au fil des années, la loi sur les normes d'emploi a permis d'établir des normes fondamentales et minimales, une protection minimale particulièrement importante pour la plupart des employés non protégés par des conventions collectives. A titre d'appoint à ces normes, le ministère du Travail est à

mettre au point un code pour conseiller les employeurs sur les bons usages existants en égard à toute une gamme de questions en matière de personnel et de relations industrielles. Un avantage manifeste serait d'atténuer les divergences de vues sur les relations industrielles en général.

Troisièmement, la négociation collective sur une base plus large est une de ces initiatives destinées à freiner l'inflation et améliorer l'organisation du système. D'importance primordiale est la promotion de la négociation collective sur une base plus large, afin d'éviter les arrêts de travail continus et préjudiciables dans les services essentiels de l'État. La négociation collective sur une base plus large peut être un moyen important d'accroître la confiance à l'égard des relations industrielles et doit servir d'exemple au secteur privé. Mon ministère recommande que les parties intéressées envisagent une formule quelconque de coalition volontaire de négociation qui est fort préférable à une solution légiférée.

Quatrièmement, en ce qui a trait au Code canadien du Travail, nous allons présenter un certain nombre de modifications au Code afin d'améliorer le processus de négociations collectives. Il y a fréquemment des retards, parfois des frais onéreux et des tensions qui entraînent des répercussions longtemps après la conclusion d'un règlement officiel. Le Parlement sera prié d'étudier un certain nombre de modifications au Code afin d'améliorer la part de responsabilités du gouvernement, du salariat et du patronat.

En parlant de partage de responsabilités, monsieur l'Orateur, nous avons là un trait essentiel de la cinquième initiative d'importance pour la période de l'après-contrôle. Je veux parler du forum national de consultation et du Centre d'information sur la négociation collective. Il s'agit d'un mécanisme multipartite ne possédant pas de pouvoirs décisionnels, mais qui influencera considérablement, et pour le bien général, du moins nous l'espérons, les politiques et les programmes des secteurs privés et publics. De façon générale, le forum permettra de mieux faire connaître et comprendre la situation économique telle qu'elle est; ce qu'elle peut supporter, son orientation, ses faiblesses et ses forces. Je suis persuadé que le forum sera un élément précieux qui permettra de contenir la croissance et de freiner les pressions inflationnistes, et de façon plus générale, le forum jouera un grand rôle dans la diffusion de renseignements.

Le forum multipartite répond de façon positive à la requête des travailleurs faite lors d'un congrès tenu à Québec et qu'on a qualifié de manifeste de Québec. Dans cette requête, ils demandaient à jouer un rôle leur permettant d'influencer ceux qui prennent les décisions tout en tenant compte des responsabilités qu'ils étaient prêts à accepter, je crois, pour certaines de ces décisions, à condition qu'on leur permette d'y participer à part entière.

Comme le souligne le Livre vert du gouvernement, on peut améliorer le fonctionnement des marchés en mettant à la disposition des participants davantage de renseignements. C'est en effet, le cas dans les négociations collectives. Nous avons pris conscience pendant cette période de contrôles des lacunes fort marquées dans la dissémination des renseignements antérieurement à l'imposition des contrôles.